



Elevage de La Casa del Diablo

Vincent PRIVAT
Route de Mespeil
46500 LAVERGNE
0637723422
vincent.privat0198@orange.fr
Siret 512 997 80000010

Conditions de vente de l'élevage

En rapport au chiot (ou chien) désigné par le contrat de vente N° _____
Nom : _____ N° d'identification : _____

- Conformément à la loi, aucune vente de chien ne pourra être conclue avec un mineur.
- Les chiots seront vendus vermifugés, vaccinés et identifiés avec certificat vétérinaire de bonne santé et kit chiot.
- Un contrat de vente sera établi au départ du chiot. La carte d'identification sera envoyée à ICAD par nos soins après règlement complet du chiot. La carte définitive de propriété à votre nom vous sera adressée directement par ICAD. Vous repartirez avec le carnet de santé du chiot sur lequel figurera la date de rappel de vaccination.
- Le règlement pourra s'effectuer en espèces ou en chèque avec facilités de paiement (jusqu'à 3 fois sans frais). **Pour les paiements par chèque, prévoir un justificatif de domicile de moins de trois mois ainsi qu'une photocopie de la pièce d'identité, le tout au nom du détenteur du chèque.**
- Un bon de réservation sera complété et induira le versement d'acompte si le chiot choisi n'a pas atteint l'âge de quitter l'élevage (soit 8 sem.) ou si le départ du chiot à lieu plus d'une semaine après la réservation.

CONDITIONS DE RESERVATION

Si nécessaire, un bon de réservation est établi en double exemplaire sur lequel figure :

- Un descriptif du chiot ou un N° de choix de portée mâle ou femelle pour des réservations anticipées (moins de 8 sem). - Son prix et le mode de paiement choisi.
- La date à laquelle son nouveau maître pourra venir le chercher ou à défaut le jour, l'heure et l'endroit de livraison.
- En cas de réservation anticipée, les chiots seront attribués par choix de portée, mâle ou femelle, les choix seront déterminés entre 6 à 8 semaines dans l'ordre des prises de réservation.
- **Toute réservation donne lieu au versement de 300€ d'acompte (trois cents Euros).** Cette somme sera encaissée dès la réservation ou à la naissance des chiots si le nombre de mâles ou femelles nés suffit à la demande. A défaut la réservation sera soit annulée et le chèque de réservation retourné, soit reportée sur un prochain mariage.
- La réservation ne sera effective qu'après réception de l'acompte, en attendant, **une option pourra être posée sur le chiot choisi. Celle-ci n'est valable que 5 jours ouvrables à compter de l'envoi de ces conditions de vente.**
- Si l'acheteur ne peut récupérer le chiot avant ses 9 semaines (ou 5 jours après la date convenue) il devra nous contacter afin de trouver un arrangement. Sinon, passée cette date, le chien restera la propriété de l'élevage et pourra être reproposé à la vente. Dans tous les cas, l'acompte ne sera pas récupérable.

Toute réservation induit l'acceptation des conditions de vente de l'élevage par l'acheteur.

CONDITIONS DE FACILITES DE PAYEMENT

Il vous est possible de régler votre chiot en plusieurs fois sans frais suivant certaines conditions :

- Le paiement pourra s'effectuer en **maximum 3 fois**
- Le premier versement sera encaissable le jour de la réservation ou à naissance des chiots en cas de « pré-réservation ». Les versements suivants suivront à un mois d'intervalle.
- A défaut de réservation, le premier versement sera effectué le jour de la vente.
- **Les derniers versements se feront obligatoirement par chèques qui nous seront remis le jour de la vente, la date d'encaissement figurant au dos de chacun.** (Nous nous engageons évidemment à respecter cette date).

GARANTIES

L'animal est, à compter du jour de la livraison, garanti contre les vices rédhibitoires énumérés dans le Code Rural suivant une procédure légale. Dans la majorité des cas, nous préférons cependant trouver une solution à l'amiable.

- Aucuns frais vétérinaires ne sera pris en charge par le vendeur sans son accord express, y compris en cas de vices rédhibitoires, des tests devront pouvoir prouver la maladie et une autopsie devra être pratiquée en cas de décès.

- Les parties conviennent que, préalablement à toute action au titre des vices rédhibitoires, le vétérinaire de l'acheteur devra avoir communiqué au vétérinaire de l'éleveur ainsi qu'à ce dernier ses constats et diagnostics et que toutes euthanasie de l'animal à laquelle il sera procédé sans accord écrit du vétérinaire de l'éleveur déchargera de facto l'éleveur de toute obligation de garantie (conformément à l'article 294 du Code Rural). L'éleveur se réservant le droit de faire pratiquer une contre-expertise ou de nouveaux tests par le vétérinaire de son choix (à ses frais).

- Concernant la dysplasie coxo-fémorale, les deux parties conviennent en plus que si le vice (HD>C) venait à être confirmé en respect d'un protocole officiel (radios et pré radios), pourraient alors être envisagé :

- Soit un échange (avec un chiot de même valeur que celui-ci),

- Soit un remboursement de la part de l'éleveur correspondant à 25% du prix de vente du chiot.

De son côté, l'acheteur s'engage à respecter les conseils de l'éleveur et devra pouvoir en fournir les justificatifs concernant notamment : l'alimentation (croquettes, viande), les compléments alimentaire (pet-phos, caniplasine, vitamines C etc.) et les vermifuges. L'acheteur veillera à éviter au chiot toutes activités physiques excessives ou trop éprouvantes pour les articulations pendant sa croissance et devra avoir donné régulièrement des nouvelles du chiot.

CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE

Le chien désigné par le contrat de vente restera la propriété de l'éleveur jusqu'au paiement intégral du prix fixé.

En sa qualité de détenteur, l'acheteur en assurera, à ses frais, les soins, la garde, les risques et la responsabilité.

A défaut de paiement de la somme à l'échéance convenue, l'éleveur pourra reprendre le chien sus désigné et la vente sera résolue de plein droit (aucun remboursement ne sera fait).

SOINS DES CHIOTS

- Les chiots sont élevés dans de bonnes conditions d'hygiène et de socialisation.

- Ils sont vermifugés environ tous les 15 jours après leur naissance.

- Ils sont vendus primo vaccinés à 8 semaines contre : la maladie de carré, la parvovirose, l'hépatite contagieuse et la parainfluenza (toux de chenil). Il est primordial que le chiot subisse un rappel un mois après cette première injection avec une primo de leptospirose + un rappel de leptospirose à un mois d'intervalle.

CONDITIONS PARTICULIERES DE LA VENTE

Chien ou chiot vendu pour exposition ou reproduction

Le chien ou chiot sera choisi suivant les qualités qu'il présente au jour de la vente. Ne pouvant prévoir son exacte évolution (caractère, physique, etc.) nous ne pouvons garantir ses futurs résultats d'expositions et ses qualités ou performances en tant que reproducteur. Pour les chiens destinés à l'exposition, le choix se fera cependant de façon à se rapprocher au maximum du standard en vigueur afin de leurs offrir le plus de chances possibles de réaliser leurs titres.

✓ *L'éleveur, au jour de la vente, déclare que le chien ou chiot n'est pas atteint de maladies ou défauts qui empêcheraient l'usage auquel il est destiné.*

Le chien ou chiot dont il est question n'est pas destiné à la revente.

Il ne pourra donc être revendu, donné ou placé sans accord préalable du naisseur.

L'éleveur sera prioritaire en cas de revente.

Au cas échéant, celui-ci se réserve le droit de récupérer le chiot (ou chiens adulte).

Aucun remboursement ne pourra être effectué. Seul un échange avec un chiot de même valeur pourra être envisagé en cas de litige (sauf dysplasie > à C confirmée, voir Garanties).

Conditions particulières de la vente : _____

Par sa signature, l'acheteur atteste avoir pris connaissance des conditions de vente de l'élevage et en accepte sans réserve toutes les conditions.

Fait en double exemplaires : le..... à

Signature du vendeur précédée de la mention :

« lu et approuvé »

Signature de l'acheteur précédée de la mention :

« lu et approuvé »



Elevage de La Casa del Diablo

Vincent PRIVAT

Route de Mespeil

46500 LAVERGNE

0637723422

vincent.privat0198@orange.fr

Siret 512 997 80000010

BON DE RESERVATION

Je soussigné (e) Monsieur, Madame, Mademoiselle : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Tél. mobile : _____

Adresse mail : _____

Confirme par la présente avoir pris connaissance des conditions de vente de l'élevage jointes à ce document et souhaite réserver un chiot (ou chien) à Mr Privat Vincent.

La couleur du chiot ne pourra être considérée comme motif d'annulation de la réservation.

Le chiot en question est un inscrit au LOF.

N° de pedigree ou de dossier SCC : _____

N° d'identification du chien (ou de sa mère) : _____

Père : _____

Mère : _____

Type de chien recherché, sexe, signe(s) distinctif(s) éventuel(s) ou N° de choix de portée : _____

Le chiot sera cédé pour un montant total de : €

L'acquéreur pourra venir le chercher à l'élevage à partir du :

Versement d'acompte : €

En chèque espèces virement bancaire

Reste à payer : €

Mode de paiement de paiement choisi par l'acheteur : _____

Documents annexes : *CONDITIONS DE VENTE DE L'ELEVAGE EN 2 PAGES*

Fait en deux exemplaires le _____ à _____
Signature de l'acquéreur précédée de la mention « **Bon pour accord** »